

# Baptême mortel : 18 étudiants risquent l'exclusion

Les dix-huit étudiants présents lors du baptême fatal de Sanda Dia (20 ans), en décembre dernier dans le club étudiant Reuzegom, s'exposent à de lourdes sanctions de la part de la KUL Leuven, pouvant aller jusqu'à l'expulsion définitive du campus. L'institution universitaire

mène une enquête disciplinaire sur le rôle de chacun des participants. Les méthodes employées par la vice-rectrice de la faculté de médecine, Chantal Van Audenhove, suscite des critiques. « La vice-rectrice joue à la fois au juge d'instruction, au procureur et au juge. Et cela sur base d'un

*rapport amateur rempli d'inexactitude* », indique une personne

impliquée.

Étudiant en ingénierat civil à Edegem, Sanda Dia avait succombé le 5 décembre dernier après un baptême totalement incontrôlable mené pendant deux jours à Vorselaar. Il avait

dû rester assis à moitié nu dans une fosse pendant des heures et boire de grandes quantités de sauce de poisson. « Mon fils a vu mourir Sanda à côté de lui », a raconté, à nos confrères du Nieuwsblad, Johan Denil, le père de Victor (19 ans).

## IL N'A PAS DONNÉ L'ALERTE

Blessé lors du baptême tragique, Victor a dû être soigné à l'hôpital. À la veille de son premier

examen en janvier, il a reçu une lettre l'appelant à comparaître devant le conseil de discipline

de l'institution, un timing regrettable selon les proches du jeune homme. Victor est accusé de ne pas avoir donné l'alerte à temps, ce qui aurait pu éviter la mort de Sanda. Il risque l'expulsion jusqu'à la fin de l'année.

Convoqués devant le conseil de discipline, les étudiants impliqués pensaient s'exprimer librement. La vice-rectrice s'est basée sur ces témoignages pour établir un rapport, en marge de l'enquête policière. Le document doit servir de ligne directrice au conseil de discipline. ●